



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions administratives

Question écrite n° 7963

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des affaires étrangères et européennes de lui donner des indications sur le nombre de recours en excès de pouvoir exercés contre les actes pris par ses services, en 2005 et 2006. Il souhaite également connaître le nombre d'actes effectivement annulés par les juridictions administratives ainsi que le coût généré par ces contentieux.

Texte de la réponse

Les recours portés devant les juridictions administratives, qu'ils relèvent du contentieux de l'excès de pouvoir ou du contentieux de pleine juridiction, sont exercés, dans leur très grande majorité, contre les décisions de refus de visas et les décisions relatives aux agents publics du ministère. Au titre des années 2005 et 2006, respectivement 319 et 389 recours pour excès de pouvoir ont été formés contre des refus de visas et près de 160 procédures d'urgence ont été enregistrées au cours de cette période. Ce contentieux des refus de visas a généré un coût global de 173 754 euros. En ce qui concerne le contentieux du personnel, environ 300 recours ont été exercés au cours des années 2005 et 2006. Sur la même période, 350 affaires ont été jugées. Les affaires ayant donné lieu à une condamnation pécuniaire du ministère, 80 au total, représentent un coût de l'ordre de 1 820 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7963

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6416

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8182